



HORIZON 2015

REVUE ÉLECTRONIQUE MENSUELLE D'INFORMATION ET D'ANALYSE D'AFRICA 21 SUR LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DURABLE DE L'AFRIQUE AU SEIN DE LA GENÈVE INTERNATIONALE

Edito

Le nouveau président de l'Assemblée générale de l'ONU, l'Ougandais Sam Kahamba Kutesa, qui vient d'entrer en fonction, a décidé de consacrer cette 69e session au thème suivant: « élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 ».

L'ONU vient d'entrer dans la dernière ligne droite de la formulation de l'Agenda de développement pour l'après 2015 alors que le document portant sur les propositions d'Objectifs de développement durable était adopté par cette même Assemblée pour servir de base de travail auprès des différents groupes et acteurs du processus.

Le Sommet sur les Petits Etats Insulaires en Développement (PEID) a également eu lieu début septembre à Apia aux Îles Samoa, pays particulièrement vulnérables en matières économique et environnementale. Cette catégorie de pays, dont six sont africains, fait l'objet d'un traitement particulier au sein des ODD.

En outre, à New York s'est tenu le Sommet sur le climat organisé par le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki Moon. Cet événement visait à mobiliser la communauté internationale- à un peu plus d'un an du rendez-vous de Paris (CoP 21)- mais aussi à permettre le financement du Fonds vert pour le climat.

Enfin, au sein de la Genève internationale, Africa 21 a décidé de s'attarder en particulier sur les événements organisés autour du Bureau du commerce et du développement de la CNUCED, des conditions de travail dans les industries du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure (OIT), ou encore le « lunch briefing » organisé par l'ICANN, venue présenter à Genève les enjeux de la gouvernance mondiale d'Internet.

Sommaire

New York: le processus en cours de l'Agenda de développement post-2015

Fin de la 68e session et début de la 69e session de l'Assemblée générale de l'ONU - Résumé des faits en septembre 2014

Report de la réforme du Conseil de sécurité pour la 69e session, p. 2

Création d'un mécanisme de restructuration de la dette souveraine, p. 2

Adoption des propositions d'ODD comme base de travail pour l'après 2015, p. 2

Prise de fonction du nouveau Président de l'Assemblée générale de l'ONU dans le cadre de l'inauguration de la 69e session, p. 3

Thème de l'Assemblée générale pour cette nouvelle année, p. 4

Calendrier de la 69e session, p. 4

1ère Conférence mondiale sur les peuples autochtones, p. 4

De la Genève Internationale et de ses organisations

Proposition d'ODD n°8: promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et le travail décent pour tous
Dialogue mondial sur les salaires et le temps de travail dans les industries du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure à l'OIT, par le Dr. Jihene Malek, p. 5

Proposition d'ODD n°10 : réduire les inégalités au sein et entre les nations

Inégalités, commerce et développement à l'ordre du jour de la CNUCED, p. 8

Proposition d'ODD n°12: assurer des modes de consommation et de production durables

Où en est-on dans la mise en œuvre de la Convention de Minamata sur le mercure? P. 12

Proposition d'ODD n°13 : prendre des mesures urgentes pour combattre le changement climatique et ses effets

Sommet sur le climat de Ban Ki Moon, p. 13

Proposition d'ODD n°17 : renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable

Augmentation du nombre d'utilisateurs d'Internet en Afrique, mais beaucoup de pays restent à la traîne, p. 15

INTERVIEW de Mme Anne-Rachel Inné. L'arrivée de l'ICANN à Genève renforce le pôle des nouvelles technologies au sein de la Genève internationale, p. 17

Autre événement d'intérêt

Conférence de Samoa sur les petits Etats insulaires en développement, p. 18

Abréviations/Veille documentaire/Agenda/Annonces/Sponsor, pp. 20-22

New York: le processus en cours de l'Agenda de développement post-2015



Fin de la 68^e session et début de la 69^e session de l'Assemblée générale de l'ONU - Résumé des faits en septembre 2014

Report de la réforme du Conseil de sécurité pour la 69^e session

Les questions portant sur une représentation équitable et l'augmentation du nombre de sièges au Conseil de sécurité ont été reportées à la prochaine session de l'Assemblée générale. Face à la complexité et l'importance de ces dernières, les discussions vont continuer entre les Etats membres. Pour ce faire, un Groupe de travail ouvert devrait être créé prochainement, groupe qui contribuera par ses réalisations à la mise en œuvre de la proposition d'ODD n°16 sur les sociétés pacifiques.

Source:

[Assemblée générale de l'ONU](#)

Création d'un mécanisme de restructuration de la dette souveraine

Lors de la réunion du 9 septembre 2014, l'Assemblée générale a adopté 4 résolutions dont une portant sur la création « d'un cadre juridique multilatéral pour les processus de restructuration de la dette souveraine » (124 votes pour, 11 votes contre et 41 abstentions). Le texte est assez précis et fixe d'ailleurs la création de ce mécanisme avant la fin de l'année 2014.

Dans cette résolution l'Assemblée générale « décide d'établir et d'adopter à titre prioritaire, dans le cadre de négociations intergouvernementales au cours de la 69^e session, un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine, notamment en vue d'accroître l'efficacité, la stabilité et la prévisibilité du système financier international et d'assurer une croissance économique soutenue, partagée et équitable et un développement durable, en tenant compte de la situation et des priorités de chaque pays ».

Sources :

[Resolution on Sovereign Debt Restructuring Adopted by General Assembly Establishes Multilateral Framework for Countries to Emerge from Financial Commitments; Sixty-eighth General Assembly Plenary 107th Meeting \(PM\), New York, 9 September 2014.](#)

[UN rights expert welcomes decision to establish a multilateral legal framework for debt restructuring; OHCHR, Geneva, 10 September 2014.](#)

Adoption des propositions d'ODD comme base de travail pour l'après 2015

Le 10 septembre 2014, l'Assemblée générale a adopté 3 résolutions dont celle portant sur l'intégration des propositions concernant les futurs Objectifs de Développement Durable (ODD) issues des travaux du Groupe de travail ouvert, au sein de l'Agenda de développement pour l'après 2015 de l'ONU. Si tous les groupes régionaux ont pu s'exprimer en faveur des

ODD, le Groupe arabe (dont font partie les pays d'Afrique du Nord) a formulé une demande d'ajout au document portant sur la proposition n°16 « *promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, permettre un accès à la justice pour tous et construire des institutions effectives, responsables et inclusives à tous les niveaux* ». Ils demandent que « *l'objectif inclue des cibles portant sur la fin sous toutes ses formes de la domination coloniale et de l'occupation étrangère* » tout comme « *le respect du droit international par toutes les parties prenantes* » ainsi que « *l'intensification de la coopération internationale sur la lutte contre le terrorisme, notamment en s'attaquant à ses causes profondes* ». Lors des deux jours suivants consacrés à l'Agenda de développement post-2015, le Groupe des 77 + Chine a exprimé sa crainte de voir d'autres processus prendre le pas sur les résultats du Groupe de travail ouvert sur les ODD alors que ceux-ci ont été le fruit d'un long travail entre délégations depuis mars 2013. Certains pays ont appelé à réduire le nombre d'objectifs contenus dans le document, alors que les Etats-Unis s'opposaient à certaines cibles contenues dans la proposition n°17 sur le partenariat mondial, en particulier sur les règles du commerce mondial (cibles 17.10 à 17.12) ainsi que la réforme du système financier international (cibles 17.1 à 17.5).

Sources :

[L'Assemblée générale progresse dans la définition des objectifs de développement durable de l'après 2015 en prenant note du rapport du groupe de travail créé à cet effet à Rio+20 ; 108e séance plénière – après-midi, Assemblée générale, New York, 10 septembre 2014.](#)

[United Nations: General Assembly adopts SDG outcome; Social Watch, New York, 18 septembre 2014.](#)

Prise de fonction du nouveau Président de l'Assemblée générale de l'ONU dans le cadre de l'inauguration de la 69^e session

L'ancien ministre des affaires étrangères d'Ouganda, Sam Kahamba Kutesa, a été élu en juin dernier pour une année par les Etats membres pour remplacer le Dr. John William Ashe, diplomate d'Antigua et Barbuda.

Lors de son discours de prise de fonction, le 16 septembre 2014, M. Kahamba Kutesa a abordé un certain nombre de thèmes dont deux retiennent toute notre attention.

Concernant l'Agenda de développement pour l'après 2015 de l'ONU

Le nouveau président a rappelé qu'« *un certain nombre de processus intergouvernementaux sont en cours qui serviront aux négociations sur le programme de développement pour l'après-2015* » et que « *les objectifs de développement durable en cours d'élaboration reposent sur les bases jetées par les OMD* ». Les futurs objectifs devront être orientés prioritairement sur « *l'élimination de la pauvreté et de la faim et la promotion d'une croissance économique soutenue et inclusive* », élaborés sur des bases « *holistiques, orientées vers l'action et universellement applicables, tout en accordant l'attention voulue aux différentes réalités régionales et nationales ainsi qu'aux niveaux de développement* ». Enfin, il a souligné l'importance des moyens de mise en œuvre, en particulier le financement, le transfert de technologie et le renforcement des capacités, passant par l'action des Etats à travers un partenariat mondial renforcé mais aussi « *un rôle accru du secteur privé* ».

Sur le changement climatique

Face aux « *effets [qui] menacent l'existence même de l'humanité* », il en appelle à l'obligation de résultats « *il est donc important qu'au cours de la soixante-neuvième session nous donnions une impulsion et un élan appropriés au processus en cours en vertu de la Convention-cadre* ».

des Nations Unies sur les changements climatiques, afin de parvenir à un accord mondial sur les changements climatiques en 2015 ».

Thème de l'Assemblée générale pour la 69^e session

Sans surprise, M. Kahamba Kutesa a retenu pour la 69^e session le thème : « élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 ». D'après lui, il « souligne la nécessité non seulement d'élaborer ou d'approuver le programme de développement pour l'après-2015, mais également, et plus important encore, d'en garantir la mise en œuvre effective ».

Par ailleurs, il a déjà annoncé l'organisation de plusieurs événements spéciaux :

- en février 2015, un débat thématique de haut niveau sur les moyens de mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015 dans le but de mobiliser « les ressources nécessaires pour faire des ambitions du programme une réalité » ;
- en mars 2015, un débat thématique de haut niveau sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre du Programme de développement pour l'après-2015 ;
- en avril ou mai 2015, un débat de haut niveau sur la résolution pacifique des conflits et le renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales ;
- en juin 2015, une manifestation de haut niveau portant sur la lutte contre les changements climatiques.

Source :

[S. E. M. Sam Kahamba Kutesa. Discours d'investiture lors de son élection au poste de Président; Département de l'information des Nations Unies, New York, septembre 2014.](#)

Calendrier de la 69^e session

Le 19 septembre, l'Assemblée générale a adopté le calendrier de travail pour l'année à venir. 172 sujets sont inscrits à l'ordre du jour de la 69^e session.

Source :

[Programme de travail de l'Assemblée générale. Calendrier des séances plénières ; Assemblée générale, New York, 2 octobre 2014.](#)

1^{ère} Conférence mondiale sur les peuples autochtones

Les 22 et 23 septembre 2014 s'est déroulé le 1^{er} Forum mondial sur les peuples autochtones à l'ONU. Dans le document final issu de l'événement, les représentants demandent une « approche cohérente de la réalisation des objectifs définis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ». Ils invitent le Secrétariat de l'ONU à nommer un haut fonctionnaire d'ici à la fin de la 70^e session de l'Assemblée générale, qui aura la « responsabilité de la coordination du plan d'action, de la sensibilisation aux droits des peuples autochtones au plus haut niveau possible et du renforcement de la cohérence des activités du système à cet égard ». Il existe déjà un certain nombre d'outils à disposition des défenseurs des peuples autochtones : un Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones, un Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones et une Instance permanente sur les questions autochtones. Cependant, la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (13 septembre 2007) laisse à désirer d'après les organisations présentes, notamment sur les questions récurrentes du droit de la terre et de l'utilisation des ressources.

Sources :

[Réunion plénière de haut niveau, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones; Assemblée générale, New York, 22 septembre 2014.](#)

[Site Internet de la Conférence](#)



De la Genève internationale et de ses organisations

Proposition d'ODD n°8: promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et le travail décent pour tous

Dialogue mondial sur les salaires et le temps de travail dans les industries du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure à l'OIT, par le Dr. Jihene Malek

La complexification des chaînes de valeur au niveau mondial, si elle produit des richesses et offre du travail à un plus grand nombre de travailleurs, a aussi des conséquences parfois négatives, notamment concernant les enjeux environnementaux et les droits fondamentaux des travailleurs. Les négociations pour l'Agenda de développement de l'après 2015 de l'ONU ont pris en compte cette dynamique à travers la proposition d'objectif n° 8 « favoriser une croissance économique soutenue, durable et inclusive, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ». C'est dans ce contexte que le forum de l'OIT sur le « Dialogue mondial sur les salaires et le temps de travail dans les industries du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure » (23-25 septembre 2014 à Genève) a été organisé.

Ce forum a regroupé les acteurs des filières concernées et permis d'entamer un dialogue constructif sur les questions de salaires et de temps de travail, ainsi que de proposer des pistes pour des politiques appropriées.

Les objectifs suivants ont été désignés :

- instaurer un environnement favorable à la croissance de ces industries;
- garantir un cadre social pour une réglementation appropriée;
- appliquer une législation et renforcer les capacités des entreprises locales.

Il s'agit d'un enjeu essentiel pour l'industrie du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure en Afrique qui a un immense potentiel et qui commence à connaître un décollage ou un renouveau en termes de création de valeur et d'emplois. Est-ce qu'une remontée de filière et un ancrage sur les chaînes de valeur mondiales est possible pour le continent africain sans connaître les mêmes dérives expérimentées dans certains pays asiatiques?

Etat des lieux dans les industries du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure en Afrique

Plusieurs mutations internationales ont modifié la donne suite à la dynamique des flux des investissements et du nombre d'emplois créés, ainsi qu'à l'abandon de l'arrangement multi-fibres en 2005 et de la crise économique de 2008.

D'après le rapport annuel sur les statistiques industrielles de l'ONUDI (2014), entre 2000 et 2012, la part des pays en développement dans la valeur ajoutée du secteur du textile est passée de 36,7% à 70,8%, portée en ce sens par le poids des économies industrielles émergentes (notamment la Chine). Cette tendance se manifeste également dans les secteurs connexes que sont les vêtements, le cuir et la chaussure.

Dans un contexte de pression compétitive accrue, la part de l'Afrique dans les secteurs du

textile, des vêtements ainsi que du cuir et de la chaussure a baissé de plus de 40%.

Cependant, de nombreuses économies africaines demeurent tributaires de l'industrie des vêtements: 58% des exportations totales du Lesotho, 31% de celles de Maurice, 20% de celles de Madagascar, 18% de celles de la Tunisie, enfin 15% des exportations totales du Maroc.

Face aux défis du secteur, le cas de l'Éthiopie mérite une attention particulière.

En effet, ce pays a connu un changement dans la composition de ses exportations dans l'industrie de peaux brutes et semi-finies jusqu'aux produits finis. En 2002, le gouvernement a pris la décision de promouvoir la modernisation de l'industrie en entreprenant une série de mesures à savoir: l'imposition d'une taxe à l'exportation de 150 % sur les exportations de peaux, le soutien pour les exportateurs à travers le développement des zones industrielles, une assistance aux entreprises locales afin de conclure des partenariats avec des investisseurs étrangers et des formations pour faciliter la mise à niveau. Les résultats ont été au rendez-vous. Plusieurs projets ont été mis en place en 2014 comme celui de l'ONUDI, qui visait à accroître la qualité des produits en cuir fabriqués conformément aux normes nationales et internationales. Ainsi, la compétitivité des petites unités de production a augmenté et ils ont pu surpasser les limites en matière de réseau entre entreprise et marché.

A la recherche d'un compromis entre compétitivité et droit des travailleurs : salaires et temps de travail dans les industries du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure

A la recherche d'une meilleure compétitivité, le secteur doit faire face à des impératifs sociaux participant au développement des nations comme les droits à une rémunération équitable, les règles de temps de travail, le volet inspection et administration et les initiatives de vérification privées qui sont sur la table des négociations. Ces thématiques ont fait l'objet du Forum du dialogue mondial.

Premièrement, depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, le droit pour une rémunération équitable est un droit humain fondamental. La déclaration de l'OIT (2008) sur la justice sociale pour une mondialisation équitable visait en outre, à la promotion du plein emploi et de l'élévation des niveaux de vie, un salaire minimum vital et l'extension des mesures de sécurité sociale en vue d'assurer un revenu de base.

En effet, la Convention Internationale du Travail (CIT) a adopté 12 conventions et recommandations sur les salaires qui concernent ledit secteur, dont la convention 131. Celle-ci prescrit d'établir un système de salaire minimum. Ainsi, les Etats se trouvent dans l'obligation de tenir compte des besoins des travailleurs, du coût de la vie, de la productivité et du niveau de l'emploi (en sachant que cela doit se faire en concertation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs pour adopter des mesures appropriées). Ces enjeux sont au cœur des agendas actuels où l'Afrique a son mot à dire pour une meilleure prospérité du secteur.

Deuxièmement, depuis l'adoption de la première convention de l'OIT en 1919, le principe consistant à limiter la durée normale du travail à une journée de 8 heures et à une semaine de 48 heures maximum est établi au niveau international. Depuis cette date, l'OIT a adopté 21 autres conventions, 18 recommandations et un protocole sur le temps de travail. En 2011, la réunion tripartite d'experts sur l'aménagement du temps de travail organisée par l'OIT a examiné l'évolution de la durée du travail. Ces conventions fournissent un cadre général pour les lois nationales et les dispositions juridiques visant à lutter contre les durées de travail excessives. Toutefois, des limites persistent encore en matière d'absence de dialogue social, de la qualité de la communication générale entre les travailleurs et les membres de la direction, ainsi que sur le manque d'information des travailleurs sur leurs droits.

Troisièmement, il est nécessaire de disposer de systèmes d'administration et d'inspection du travail dont la fiabilité est conditionnée par l'adoption des méthodes de gouvernance et de

gestion rationnelles et efficaces. Dans ce cadre, le nombre d'inspecteurs du travail a augmenté dans plusieurs pays producteurs de textile, de vêtements, de cuir et de chaussures. L'OIT a collaboré avec certains pays pour les aider à renforcer leurs capacités institutionnelles à mieux coopérer avec d'autres organes de contrôle de la conformité ainsi qu'avec les partenaires sociaux.

Concernant le contrôle du respect des lois établies et des prescriptions en matière de responsabilité sociale des entreprises, certains Etats comme le Maroc, le Sénégal, le Cameroun, l'Afrique du Sud et le Ghana ont une longueur d'avance.

Par ailleurs, de nouvelles formes de dialogue social peuvent aussi être bénéfiques pour le continent africain comme la tenue de consultations avec les organisations d'employeurs relatives à l'amélioration des conditions de travail, la fixation d'un niveau de salaire minimum, la promotion d'un environnement favorable à la liberté syndicale et l'existence de partenaires sociaux compétents, une meilleure collaboration des travailleurs et des employeurs dans le respect et la confiance mutuelle et l'échange d'information de façon transparente.

Enfin, les accords-cadres internationaux ont fait leur apparition en tant que nouveaux mécanismes de réglementation des relations professionnelles. Ces instruments, conclus entre les entreprises multinationales et les fédérations syndicales internationales, traitent des conditions de travail et des relations professionnelles afin de garantir le respect des normes. Cependant, à ce jour, peu d'entreprises multinationales du secteur du textile et des vêtements ont signé ces accords.

Ce fut néanmoins le cas en 2004, entre UNI Global Union et H&M, qui ont signé un accord de coopération visant à protéger et à promouvoir les droits fondamentaux des travailleurs sur les lieux de travail. En septembre 2014, l'OIT et H&M ont signé un accord unique relatif aux chaînes de valeur mondiales d'approvisionnement durables dans l'industrie du vêtement. Il s'agit d'un partenariat qui porte sur : les relations professionnelles, les salaires, le renforcement des capacités des partenaires sociaux et le développement des compétences dans les chaînes d'approvisionnement mondiales de cette industrie.

Pistes futures pour rendre plus compétitives ces filières tout en tenant compte des droits des travailleurs en Afrique

Une analyse des enjeux en question permet de ressortir plusieurs pistes d'intérêt pour l'Afrique :

- Promouvoir le potentiel de création d'emploi de ce secteur dans le cadre d'une stratégie de développement industriel (passerelle vers l'industrie manufacturière).
- Favoriser le dialogue social sectoriel pour la détermination du salaire et du temps de travail.
- Faire respecter la législation nationale et les Conventions ratifiées de l'OIT à travers notamment les efforts des services d'inspection du travail (sanctionner et réprimer mais aussi définir des mesures d'incitation constructives).
- Promouvoir par les gouvernements l'égalité des sexes à l'aide de cadres juridiques et institutionnels appropriés (en tenant compte de la nécessité des données spécifiques au genre).
- Accorder une attention particulière à la formation et au perfectionnement professionnel.

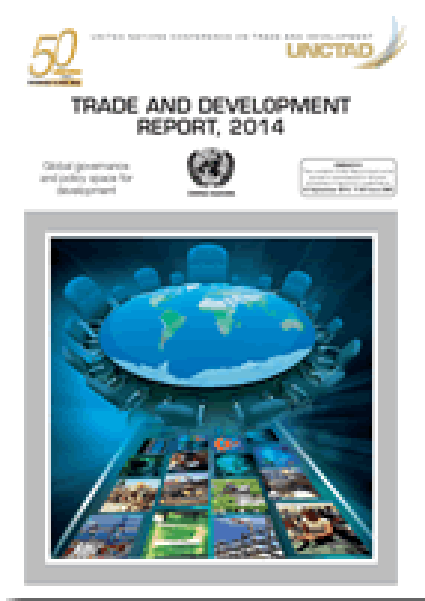
Sources:

[International Yearbook of Industrial Statistics 2013; ONUDI, Vienna, 2013.](#)

[Document d'orientation-salaires et temps de travail des industries du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure; OIT, Genève, 2014.](#)

[Points de consensus adoptés à l'issu du Forum.](#)

[Economic Report on Africa 2013. Making the Most of Africa's Commodities. Industrializing for Growth, Jobs and Economic Transformation; ECA & African Union, Addis Ababa, 2013.](#)



Proposition d'ODD n°10 : réduire les inégalités au sein et entre les nations

Inégalités, commerce et développement à l'ordre du jour de la CNUCED

Le 15 septembre 2014 avait lieu au Palais des Nations un débat de haut niveau sur « *la réduction des inégalités par le commerce et le développement dans le cadre de l'après 2015* » organisé lors de la 69^e session du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED.

Enjeux mondial de développement durable

La question des inégalités économiques est revenue sur le devant de la scène depuis la crise financière de 2008 (celle-ci a permis de prendre conscience de la place trop importante prise par les marchés financiers au détriment de l'économie réelle). Dans une note de la CNUCED distribuée en complément de la réunion, on y apprend que « *les données empiriques montrent que l'augmentation des inégalités de revenu est une des caractéristiques de l'économie mondiale depuis le début des années 1980* » et que « *si l'on ne tient pas compte de la Chine, ces inégalités auraient été plus im-*

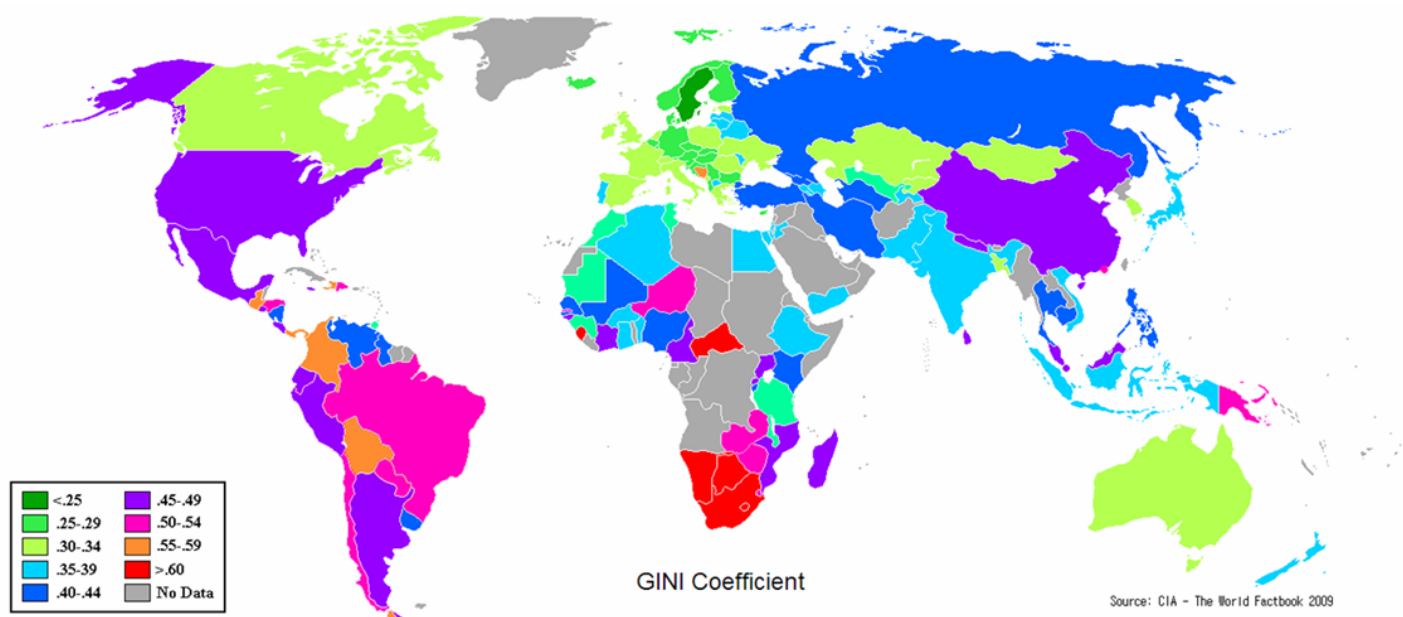
portantes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient dans les années 1980 ».

Le Secrétaire général de la CNUCED, M. Kituyi ne s'est pas trompé quand il a rappelé dans son propos introductif que la répartition inégale des revenus et de la richesse s'inscrit dans le débat public aujourd'hui comme le montre le succès du livre de Thomas Piketty « *Le Capital au XXI^e siècle* » ou encore l'étude publiée en début d'année par Oxfam qui mettait en relief que les 85 personnes les plus riches du monde pesaient plus que la moitié des plus pauvres en terme de richesses. Un autre intervenant, le Professeur Cornia, de l'université de Florence, et ancien chercheur de la CNUCED, a ajouté qu'entre 1980 et 2000 près de 3/4 des pays pour lesquels on dispose de données, ont connu une augmentation des inégalités. Enfin, pour le représentant de l'OIT, la problématique des inégalités est une question de valeurs (équité, décence, solidarité sociale); elle peut être associée avec une criminalité plus élevée et des tensions sociales et politiques.

Ces inégalités (en terme économique) reposent sur une multitude de facteurs dont :

- la diminution constante de la part des salaires dans la production totale ;
- l'évolution vers des systèmes d'imposition moins progressifs et une diminution des transferts sociaux ;
- une moins bonne répartition des richesses ;
- la question de genre (accès aux postes de cadre dans les entreprises, durée de travail, précarisation de l'emploi, etc.);
- les disparités dans l'accès à l'éducation.

Or, devenue un enjeu mondial de premier



Carte issue de la base de données de la Banque mondiale présentant le coefficient de GINI sur les inégalités à travers le monde (le vert étant les pays les plus égalitaires et le rouge les plus inégalitaires).

plan, la problématique des inégalités s'est retrouvée dans les propositions d'Objectifs de développement durable de l'Agenda de développement pour l'après 2015 de l'ONU. Cette prise en compte reflète le fait qu'elle est devenue un enjeu du développement durable. Ainsi la proposition numéro 10 lui est entièrement consacrée (« *réduire les inégalités à l'intérieur et entre les pays* »). À travers sept cibles (dont 4 sont consacrées au domaine national et 3 au niveau mondial) et trois moyens de mise en œuvre, les inégalités sont traitées dans leur ensemble, tel que formulé précédemment.

Evolutions entre les années 1980 et 2010

L'évolution des inégalités entre les nations est marquante, bien qu'elle se soit réduite un peu au niveau mondial depuis le début des années 2000, grâce à la croissance importante qu'ont connue de nombreux pays en développement. Cependant, celle-ci s'est creusée sur un plus long terme. Ainsi, selon la note de la CNUCED, l'écart entre les 15 pays les plus riches et les 15 pays les plus pauvres est passé de 44 fois dans les années 1980, puis à 52 fois dans les années

1990 pour atteindre en 2000 62,3 fois et diminuer à 55,8 fois en 2009.

Cette érosion de la situation repose en majeure partie sur le déclin de la part des revenus du travail dans la production mondiale (62,5% en 1980 pour 54% en 2010 d'après la CNUCED). Ainsi, dans le rapport on peut lire : « *cela montre que les revenus du travail ont augmenté plus lentement que la production mondiale, tandis que la part des profits a augmenté* ». Bien que cette érosion soit particulièrement vraie dans les pays développés, elle touche également –de manière plus ou moins importante selon les cas- les pays en développement.

En Afrique la situation est très diverse. D'après l'étude menée par le Pr. Cornia sur les inégalités concernant la période 1980-1995, 9 pays ont vu celles-ci augmenter, 2 stagner et 8 diminuer; sur la période 1995-2007, 7 pays ont vu augmenter les inégalités, 1 stagner et 13 diminuer (voir graphique en fin d'article).

Les différences s'expliquent en fonction de l'importance des programmes sociaux (redistribution budgétaire) mis en place ainsi que de la part des populations urbaines sur l'ensemble de la population (inégalités entre zones urbaines et rurales concernant l'accès aux infrastructures de base). Ainsi, en 2010, 6 des 10 pays les plus inégalitaires au monde se situaient en Afrique, alors qu'en Afrique du Nord la situa-

tion était relativement stable.

Entre la Tanzanie et l'Afrique du Sud il y a un monde d'écart d'après les experts de la CNUCED : entre le premier décile de revenus et le dernier la variation est de 10,5 en Tanzanie, alors qu'en Afrique du Sud pour les mêmes références cette variation est de 44,2.

D'autres facteurs entrent en ligne comme les politiques liées au secteur minier et à l'agriculture (faible taxation des investisseurs étrangers, faible impact au niveau de la création d'emplois, en particulier pour le secteur minier) ou la gestion de la dette extérieure. A cet effet, le délégué argentin a souligné l'importance de la gestion de la dette extérieure et salué l'initiative de création d'un mécanisme onusien de gestion de la dette extérieure porté par le « G77 + Chine ». En outre, la CNUCED rappelle qu'une libéralisation extrême et trop rapide, comme l'a connue l'Afrique dans les années 1980 avec les politiques d'ajustement structurel de la Banque mondiale a eu des effets négatifs très importants : destruction de milliers d'emplois, désindustrialisation prématurée, affaiblissement des appareils étatiques, augmentation des emplois informels et au final montée des inégalités économiques.

Comment réduire les inégalités ?

Un des moyens pour réduire les inégalités passe par le commerce sous condition que celui-ci soit encadré efficacement et intelligemment pour permettre à travers les politiques publiques le développement des nations. Ainsi, le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED est au cœur de cette problématique.

Diminuer les inégalités économiques en Afrique passe, selon M. Rob Davis, ministre du commerce et de l'industrie d'Afrique du Sud, par la création d'emplois, un renforcement de l'industrialisation (transformation sur place des matières premières entre autre) et une intégration régionale plus poussée au niveau sous régional aussi bien que continental à travers le projet de Zone de libre échange. Cependant, cette ouverture devra être accompagnée de politiques d'atténuation ou d'adaptation pour les laisser pour compte de l'ouverture. Bien entendu, toujours selon lui, il est indispensable

de développer pour ce faire les infrastructures transfrontalières qui font défaut à l'heure actuelle (et qui entravent la croissance des pays africains d'après la BAD).

Si la diplomate de l'Union européenne souligne l'importance de la justice, de la gouvernance et de l'Etat de droit pour réduire les inégalités, la représentante de Sierra Leone a rappelé également de son côté que les enjeux liés au transfert de technologie (et de la propriété intellectuelle) ainsi que du renforcement des capacités pour accompagner durablement la transformation souhaitée sur le continent africain étaient cruciaux. Enfin, pour le Pr. Cornia, il faut également permettre aux Etats de la région d'améliorer leur efficacité en matière de collecte d'impôt face à la fuite des capitaux (illégale ou non). Pour ce faire, la lutte contre les paradis fiscaux et la fuite des capitaux illicites passe par une coopération internationale accrue, telle que prônée dans les cibles 16.4 et 17.1 des propositions d'ODD.

Sources :

Africa 21

[En finir avec les inégalités extrêmes, confiscation politique et inégalités économiques : 178 – document d'information d'Oxfam, janvier 2014.](#)

[Report on the fifth UNCTAD Public Symposium – A better world economic order for equality and sustainable development post-2015; UNCTAD, Geneva, 28 July 2014.](#)

[Tackling inequality through trade and development in the post-2015 development agenda; Note by the UNCTAD secretariat, Geneva, 4 August 2014.](#)

[Presentation , Giovanni Andrea Cornia on behalf of the University of Florence; Trade and Development Board, sixty-first session, UNCTAD, Geneva, 15 September 2014.](#)

[Presentation , International Labour Organization; Trade and Development Board, sixty-first session, UNCTAD, Geneva, 15 September. 2014.](#)

Heterogeneous Gini trends in SSA

Panel (a) 'steadily declining' (8 countries)

Burundi, Cameroun, Guinea, Mali,
Niger, Senegal, S.Leone, Swaziland,



Panel (b) 'falling, then rising from mid 2000s

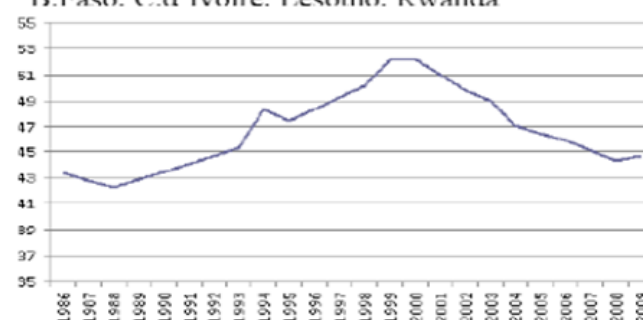
(9 countries): CAR, Ethiopia, Ghana, G.Bissau,
Kenya, Malawi, Mozambique, Nigeria, Zambia



Panel (c): steadily rising: (4 countries) S.Africa, ,
Mauritania, Botswana, Tanzania



Panel (d): rising then falling from early 2000s (5 countries): Angola
B.Faso. C.d'Ivoire. Lesotho. Rwanda



Graphiques issus de la présentation du Pr. Cornia illustrant les différentes évolutions des inégalités en Afrique (en fonction des données disponibles).



Proposition d'ODD n°12: assurer des modes de consommation et de production durables

Où en est-on dans la mise en œuvre de la Convention de Minamata sur le mercure?

En marge de l'Assemblée générale de l'ONU, un événement spécial de haut niveau a eu lieu le 24 septembre à New York sur : « *la Convention de Minamata sur le mercure: vers son entrée en vigueur et le début de sa mise en œuvre effective* ».

La Convention sur le mercure de Minamata est un traité universel qui vise à protéger la santé humaine et l'environnement des effets du mercure. Minamata fait référence à une baie située au Japon où une exploitation intensive de ce métal a contaminé gravement la population sur une longue période avec des conséquences sanitaires catastrophiques (maladie de Minamata). D'après le texte de la Convention, « *le mercure est connu pour la gravité de ses effets neurotoxiques, notamment, et il suscite beaucoup d'inquiétude du fait des conséquences néfastes sur les enfants à naître et les nourrissons* ».

Cette convention a été approuvée lors de la 5e session du Comité de négociation internationale à Genève le 19 janvier 2013. Son secrétariat est abrité provisoirement au sein de la branche des produits chimiques, division technologie, industrie et économies du PNUE à Genève.

Son but est de contrôler les rejets liés à

l'homme du mercure tout au long de son cycle de vie (atmosphère, sol et eau).

Elle comprend :

- une interdiction d'ouvrir de nouvelles mines de mercure ;
- la fin de l'exploitation des mines existantes ;
- des mesures de contrôle sur les émissions atmosphériques ;
- la réglementation internationale du secteur informel, notamment concernant l'extraction artisanale de l'or (dont le Mali, le Nigeria, le Ghana, la RDC et Tanzanie sont concernés).

Cet événement de haut niveau avait pour objectifs de faire le point sur la Convention et d'officialiser la signature de nouveaux Etats à celle-ci. Ainsi, il faut 50 ratifications pour que la Convention entre en vigueur (adoption par les parlements ou le législateur au niveau national du traité). Il faut préciser que la signature de ce traité est particulièrement importante pour les pays en développement et en transition car elle est un prérequis pour l'accès aux financements du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

A l'heure actuelle, 122 pays ont signé ce traité, mais seulement 6 pays l'ont ratifié, dont: Djibouti, le Gabon, le Guyana, Monaco, les Etats-Unis et l'Uruguay.

Sources :

[Convention de Minamata sur le mercure](#)

[Site Internet de la convention](#)

[Liste des signatures à la Convention de Minamata](#)

[The Minamata Convention on Mercury: Towards Its Early Entry Into Force and Effective Implementation; UNEP, New York, 24 September 2014.](#)

[Africa: Mercury Treaty - Seize Chance to Sign At UN Event - One Year On, Governments Should Commit to Action; Human Rights Watch, Washington, 23 September 2014.](#)



Proposition d'ODD n°13 : prendre des mesures urgentes pour combattre le changement climatique et ses effets

Sommet sur le climat de Ban Ki Moon

Les dernières données publiées dans le 5e rapport du GIEC sur le climat et les communications régulières de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) sur celui-ci sont assez claires. Chaque année est un nouveau record en terme d'émissions mondiales de CO² (29% de progression ces dix dernières années) et d'augmentation des températures. Les plus gros émetteurs ont changé. La Chine à elle seule représente 24,8% des émissions produites ces cinq dernières années. Au total, les pays en développement représentent 57,5% des émissions de CO² en 2013.

Afin de mettre dans les meilleures dispositions possibles les prochaines échéances à Lima (CoP 20, décembre 2014) et à Paris (CoP 21, décembre 2015), le Secrétaire générale de l'ONU, Ban Ki Moon, avait décidé de mobiliser la communauté internationale pour à la fois enclencher une dynamique afin de financer le Fonds vert pour le climat mais aussi d'engager les Etats vers une réduction conforme à l'urgence, des émissions de carbone.

La place maintenant est à l'action, et comme le disait M. Rajendra Pachauri, Président du GIEC, « attendez donc de voir quel serait le coût de l'inaction... »; Ban Ki Moon d'ajouter : « que les conséquences humaines, environnementales et financières des changements climatiques sont en train de devenir insoutenables. Nous n'avons jamais auparavant affronté un tel défi. Et nous n'avons jamais fait face à une telle situation. L'opportunité qui se présente, c'est celle d'un avenir à

faible émission de carbone, et un monde résistant aux chocs climatiques nous donnera les chances d'un meilleur avenir. Ce serait un monde et un avenir plus propres, plus sains, et plus justes pour nous tous ».

Le 21 septembre, des marches pour le climat avaient été organisées à travers le monde afin d'attirer déjà l'attention.

Le Sommet sur le climat a eu lieu le 23 septembre au siège des Nations unies à New York, en présence de près de 120 chefs d'Etats et de gouvernement (sauf l'Inde et la Russie, la Chine ayant envoyé son Vice-président), plus de 200 entreprises et autant d'ONG.

Les annonces à retenir

- Le nouveau Président de l'Assemblée générale de l'ONU, l'ougandais M. Kutesa a déjà décidé d'organiser un événement de haut niveau sur les changements climatiques en juin 2015 afin de continuer la mobilisation de la communauté internationale.
- Les États-Unis ont rappelé leur engagement à l'horizon 2020 de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 17% par rapport au niveau de 1990. En outre, ils vont « apporter leur appui à 120 pays en développement afin de les aider à réduire leurs émissions de carbone, annonçant notamment des projets avec les pays d'Afrique dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques et dans la promotion d'une agriculture verte » d'après le compte rendu disponible sur le site de l'ONU. Bien que le Président américain Barack Obama a déclaré que son pays s'engagerait dans le Fonds vert pour le climat, aucune somme n'a été mentionnée.
- L'Union européenne maintient son objectif de 40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, par rapport au niveau d'émissions actuel, ainsi que des économies d'énergie de 30%. Cependant, des pays européens se sont engagés à aller haut delà de cette cible à l'exemple de la Finlande (réduction des émissions d'au moins 80% d'ici à 2050), de la Belgique (réduction de 80% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050)

ou du Danemark (d'ici 2050 sortir le pays de la consommation des énergies fossiles). L'Islande (qui n'est pas membre de l'UE) coopère avec les pays d'Afrique pour le développement de l'énergie géothermique (on pense en particulier aux pays du Rift et de la région des grands lacs). Le Royaume-Uni a créé un centre financier de marché du carbone et a lancé la première banque verte d'investissement.

- La Chine est un autre poids lourd dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre. Le pays a mis en place un plan national et un programme national sur le changement climatique (réduction de son intensité carbone de 40 à 45% d'ici à 2020 par rapport à 2005). Les premiers résultats sont tangibles : la Chine a contribué à hauteur de 58% à toute l'économie d'énergie sur la planète entre 1981 et 2010 d'après la Banque mondiale, ainsi qu'à la consommation de 24% de l'énergie renouvelable mondiale. En outre, dans le cadre de la coopération Sud-Sud la Chine va multiplier par deux son appui annuel en faveur de la création d'un fonds de coopération sur les changements climatiques.
- Les prises de position des Etats africains sont assez proches. On retiendra la demande de renforcement des capacités des pays en développement (Guinée, Ethiopie), l'appel face au déficit de financement des mécanismes d'atténuation des effets du changement climatique (Guinée, Egypte, Mauritanie), l'annonce des politiques pour renforcer le couvert forestier et le stockage du carbone (Madagascar, Congo), l'urgence pour les Petits Etats Insulaires en Développement (PEID) d'avoir des politiques spécifiques et prioritaires (Seychelles), l'enjeu de la lutte contre la désertification (Algérie, Mauritanie, le Président de cette dernière ajoutant même « que 36 États africains figurent parmi les 50 pays les plus affectés par les conséquences des changements climatiques »), l'accès aux énergies renouvelables (Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Algérie) et les plans d'adaptation au niveau national (Angola, Burundi, Ouganda).

Décisions

- En novembre 2014 aura lieu une réunion spéciale des donateurs du Fonds vert pour le climat. L'idée première était à travers cet événement de mobiliser des financements en vue de cette réunion. Ainsi, la première capitalisation du Fonds prévue pour novembre a pour objectif d'atteindre 10 à 15 milliards US\$. Or, à la fin du Sommet, en additionnant les annonces faites et celles qui ont eu lieu précédemment, les engagements tournent autour de 2,3 milliards US\$. Ainsi, la France a annoncé 1 milliard US\$, le Danemark 350 millions US\$, la Corée du Sud 100 millions US\$, l'Allemagne un peu moins d'1 milliard US\$ (annonce faite en août dernier).
- La société civile et les milieux d'affaires sont également engagés. D'après l'ONU, une coalition « formée de dirigeants de gouvernements, du monde des affaires et de la finance, des banques de développement multilatéral et de la société civile ont annoncé une mobilisation de plus de 200 milliards de dollars pour participer à ce financement ». En outre, le secteur financier s'est engagé à émettre des obligations vertes à hauteur de 20 milliards US\$ (augmentation prévue de plus du double du marché d'ici un an à 50 milliards US\$). Les industriels du pétrole ont annoncé vouloir « identifier et [...] réduire les émissions de méthane dans l'atmosphère d'ici à l'année 2020 » (le torchage). Les assureurs de leur côté, veulent « doubler leurs investissements verts pour les faire passer à 82 milliards de dollars en 2015 » d'après l'ONU. Une « coalition » d'investisseurs institutionnels (fonds de pension entre autre) a promis de « décarboniser 100 milliards US\$ d'ici décembre 2015 » toujours d'après la même source. Enfin, une coalition mondiale de maires de grandes villes (200 au total dont New York), s'est engagée à « réduire les émissions de gaz à effet de serre de leurs agglomérations de 12,4 à 16,4% chaque année ».
- Dernière décision, une initiative globale de renforcement de la résilience climatique en faveur des petits États insulaires en développement du Pacifique a été lancée.

Sources :

Sommet sur le climat: une centaine de dirigeants mondiaux s'engagent en faveur des mesures et d'un financement adéquats pour sauver la planète de la menace climatique; UN News, New York, 23 septembre 2014.

Fonds vert, prix du carbone... les principales annonces de la conférence sur le climat; Le Monde, Paris, 23 septembre 2014.

Sommet climat : de grandes ambitions, de maigres résultats; Le Nouvel Obs, Paris, 24 septembre 2014.

Changement climatique: de nouveaux objectifs fixés au sommet de l'ONU; RFI, Paris, 24 septembre 2014.



Augmentation du nombre d'utilisateurs d'Internet en Afrique, mais beaucoup de pays restent à la traîne

La Commission des Nations Unies sur la large bande (codirigée par l'UIT et l'UNESCO) vient de publier son nouveau rapport annuel sur l'accès à la large bande dans le monde. Par large bande, on parle de technologie de communication à haut débit. Selon elle, « *plus de 50% de la population mondiale aura accès à l'Internet d'ici à trois ans et le large bande mobile sur smartphones et tablettes est désormais la technologie qui connaît la plus*

forte croissance dans toute l'histoire de l'humanité ». A l'heure actuelle, d'après le document, c'est près de 40% de la population mondiale qui est déjà connectée, soit d'après les prévisions, à la fin de l'année 2014 environ 2,9 milliards de personnes. Près des ¾ de la population utilisatrice d'Internet le faisait grâce à la téléphonie mobile à large bande. En outre, l'engouement pour les réseaux sociaux continue de croître avec pas moins de 1,9 milliard d'utilisateurs (sites Internet ou leurs applications).

En Afrique, la situation est très diverse. Si certains pays sont des locomotives des outils de communication, le reste du continent, cependant, peine à développer Internet et dans la plupart des statistiques, les dernières places sont occupées par des Etats d'Afrique sub-saharienne.

Une prise de conscience existe de l'importance d'Internet pour le développement comme l'exprime les nombreux plans nationaux de développement en Afrique (34 pays ont publié un plan, 4 sont en cours d'élaboration et 15 n'ont aucun plan de développement).

Pays avec un plan national de développement d'Internet	Pays avec un plan de développement en cours d'élaboration	Pays qui n'ont pas de plan
Afrique du Sud, Algérie, Angola, Burkina Faso, Burundi, Centrafrique, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Guinée Equatoriale, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Liberia, Malawi, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Tunisie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe	Bénin, Cap Vert, Comores, Togo	Cameroun, Erythrée, Guinée Bissau, Libye, Madagascar, Mali, Mauritanie, RDC, Sao Tome et Principe, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Swaziland, Sénégal

Quelques données permettent de mieux comprendre l'état du développement des technologies à large bande en Afrique :

Part des ménages avec un accès à Internet fixe pour 100 habitants, chiffres de l'UIT de 2013 (190 pays avec des données suffisantes)	
Parmi les 50 premiers pays au classement	Parmi les 20 derniers au classement avec un Internet fixe quasi inexistant annoncé à 0%
24e, Seychelles à 50,6 29e, Maroc à 46,0 32e, Ile Maurice à 44,5 37e, Afrique du Sud à 39,4 44e, Egypte à 34,5 46e, Ghana à 31,8	Bénin, Niger, Gambie, Rwanda, Mali, Malawi, Congo, Nigeria, RDC, Guinée, Erythrée, Soudan du Sud, Burundi, Centrafrique, Guinée Bissau, Liberia

Classement de l'accès Internet par mobile pour 100 habitants, chiffres de l'UIT pour 2013 (138 pays avec des données suffisantes)	
19e, Botswana à 74,1 47e, Cap Vert à 42,8 52e, Ghana à 39,9 54e, Zimbabwe à 37,8 59e, Namibie à 34,2	118e, Tanzanie à 2,7 119e, Mali à 1,8 125e, Zambie à 0,7 127e, Madagascar à 0,4 129e, Benin à 0 130e, Cameroun à 0 131e, Tchad à 0 132e, Erythrée à 0 133e, Guinée Bissau à 0 134e, Algérie à 0

Pourcentage de foyers ayant accès à Internet, chiffres de l'UIT pour 2013 (132 pays avec des données suffisantes)	
24e, Seychelles à 50,6 29e, Maroc à 46 32e, Maurice à 44,5 37e, Afrique du Sud à 39,4 44e, Egypte à 34,5	124e, Guinée Bissau à 1,8 125e, Niger à 1,8 126e, Congo à 1,6 127e, RDC à 1,6 128e, Côte d'Ivoire à 1,5 129e, Liberia à 1,5 130e, Guinée à 1,4 131e, Togo à 1,4 132e, Erythrée à 1,3

Pourcentage d'individus utilisant Internet, chiffres de l'UIT pour 2013 (191 pays avec des données suffisantes)	
67e, Maroc à 56 77e, Seychelles à 50,4 79e, Egypte à 49,6 80e, Afrique du Sud à 48,9 90e, Tunisie à 43,8	181e, RDC à 2,2 182e, Madagascar à 2,2 183e, Ethiopie à 1,9 184e, Niger à 1,7 185e, Sierra Leone à 1,7 186e, Guinée à 1,6 187e, Somalie à 1,5 188e, Burundi à 1,3 191e, Erythrée à 0,9

Lors de la 10ème réunion de la Commission « le large bande au service du développement numérique », le Dr Hamadoun I. Touré, Secrétaire général de l'UIT a parfaitement su mettre en perspective les enjeux des nouvelles technologies pour les pays en voie de développement : « *A l'heure où nos regards se tournent vers les objectifs de développement durable des Nations Unies pour l'après-2015, nous ne devons absolument pas perdre de vue les plus défavorisés (...). Alors que l'adoption du large bande s'accélère, il est inacceptable que 90% des habitants des 48 pays les moins avancés ne soient aucunement connectés. L'Internet large bande est désormais reconnu dans le monde entier comme un outil essentiel de développement socio-économique et nous devons faire de la connectivité l'une des premières priorités du développement, en particulier dans les pays les plus pauvres. La connectivité n'est pas un luxe réservé aux riches, elle est l'outil le plus puissant dont l'humanité ait jamais disposé pour remédier aux disparités de développement dans des domaines comme la santé, l'éducation, la gestion de l'environnement ou l'autonomisation des femmes* ».

Sources :

[La moitié de la population mondiale sera connectée d'ici à 2017. La Commission des Nations Unies sur le large bande publie de nouvelles données](#)

[par pays sur l'accès au large bande dans le monde; UIT, New York, 21 septembre 2014.](#)

[Rapport sur la situation du large bande 2014; UIT, Genève, septembre 2014.](#)



INTERVIEW

de Mme Anne-Rachel Inné

L'arrivée de l'ICANN à Genève renforce le pôle des nouvelles technologies au sein de la Genève internationale

La gouvernance mondiale liée à Internet est complexe à saisir étant donné la nature technique et la multiplication des acteurs qui y prennent part.

Les enjeux aujourd'hui sont primordiaux aussi bien pour les gouvernements, le monde de la recherche, le secteur privé et les citoyens, en matière d'infrastructure, de normes techniques, de législation, de sécurité, de liberté d'expression, de développement économique, d'éducation, de santé, etc.

Les trois principales structures qui agissent sur le bon fonctionnement de cette technologie sont :

- l'UIT
- l'Internet Society
- l'ICANN

D'après le site Internet de cette dernière, « la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet est un organisme à but non lucratif responsable de la sécurité, la stabilité et la coordination mondiale du système d'identifiants uniques de l'Internet ». Elle gère entre autre, par délégation du gouvernement américain, l'Internet Assigned Numbers Authority

(IANA).

Dans le cadre d'un déjeuner conférence, qui s'est tenu le 22 septembre au Château de Penthes à Genève, où Africa 21 était invitée, le Président de l'ICANN, M. Chehadé, est venu présenter, devant un auditoire international captivé, les réformes en cours de l'ICANN, ainsi que les enjeux de la gouvernance mondiale d'Internet.

A cette occasion, Africa 21 s'est permis de poser quelques questions à Mme Anne-Rachel Inné (ARI), membre de l'ICANN, éminente spécialiste de la gouvernance d'Internet et ancienne directrice des opérations d'Afrinic.

Africa 21 - Quel est le statut juridique de l'ICANN à l'heure actuelle ? Comment l'organisation se finance-t-elle ?

ARI - L'ICANN est une entreprise à but non lucratif domiciliée à Marina del Rey en Californie. Cette forme juridique est spécifique aux pays anglo-saxons. Par contre ici à Genève, la représentation de l'ICANN est établie sous la forme d'une association.

Les ressources de l'ICANN viennent exclusivement de la vente et de la gestion des noms de domaine (environ 100 millions US\$ par an).

Africa 21 - Pourquoi a-t-elle décidé de s'installer à Genève ?

ARI - L'ICANN est, comme l'ONU à l'heure actuelle, en pleine réflexion sur son avenir et ses développements futurs. L'idée d'installer une représentation de l'ICANN à Genève repose sur la volonté de faire prendre conscience des enjeux de la gouvernance d'Internet auprès d'un certain nombre d'acteurs clés dont les missions diplomatiques, les organisations internationales et enfin le groupe réunissant la société civile, le monde académique et les *think tanks*. Le secteur privé, dont de nombreuses multinationales ont une représentation ou leur siège dans la région, est également très important pour la gouvernance d'Internet.

Un autre aspect important pour l'ICANN est son rôle de conseil en matière technique et juridique auprès des organisations internationales.

Africa 21 - Nous avons appris que l'ICANN avait lancé une consultation ouverte sur l'évolution de son fonctionnement et de ses missions. Pourquoi une telle consultation ? Quels sont les enjeux sous-jacents ? Qui y participer et comment le faire ?

ARI - Effectivement une consultation a été lancée, mais sur l'avenir de l'IANA. Un débat existe pour savoir si l'organisation doit sortir de la tutelle du gouvernement américain. En outre, une consultation est en cours pour savoir si l'ICANN doit rester telle quelle ou bien si elle doit s'attribuer de nouvelles missions, car des questions éminemment importantes ne sont pas encore traitées au niveau international comme sur la sécurité, les libertés individuelles, les législations nationales, etc.

Africa 21 - Quelle est la place de l'ICANN au sein de la communauté internationale ? Quelles sont ses liens avec les autres organisations internationales ?

ARI - L'ICANN participe à WSIS+10 (Sommet mondial de la société de l'information géré par l'UIT). Elle a une obligation et une complémentarité vis-à-vis de l'UIT afin de permettre l'accès aux noms de domaine à tout moment, d'offrir une sécurité et une stabilité au réseau Internet.

Comme elle a des compétences particulières en matière de cyber-sécurité, elle participe à la formation des agents d'Interpol sur ces enjeux.

Enfin, elle joue un rôle dans la promotion d'Internet à travers le monde par des missions d'information, des programmes et des bourses. En Afrique, elle souhaite augmenter le nombre de *registrar* ou bureaux d'enregistrement des noms de domaines.

Source:

[Africa 21](#)



Proposition d'ODD n°17 : renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable

Conférence de Samoa sur les petits Etats insulaires en développement

En juin 1992, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à Rio de Janeiro, les Petits Etats Insulaires en Développement (PEID) ont été reconnus comme un groupe en soi de pays en développement. Dans le document phare issu de la Conférence, « Agenda 21 », il est dit : « *les petits Etats insulaires en développement sont un cas particulier à la fois en matière d'environnement et de développement [et] sont considérés comme extrêmement vulnérables aux effets du réchauffement planétaire* ». Il est précisé que des conférences spécifiques seront organisées.

D'après la CNUCED, ces Etats se caractérisent par :

- la petite taille ;
- l'éloignement des grands marchés ;
- la grande vulnérabilité économique aux chocs économiques et naturels qui échappent au contrôle interne.

Sur le site de la Conférence d'autres critères entrent en compte en complément comme :

- l'isolement ;

- les conséquences du changement climatique et la montée des eaux ;
- les catastrophes naturelles et environnementales.

Sur les 39 pays de ce groupe reconnus par l'ONU, 6 sont africains : les Comores, la Guinée Bissau, l'Île Maurice, le Cap Vert, les Seychelles et São Tomé-et-Principe. Bien que présents, les pays africains ne font pas figure de leaders, la dynamique étant portée par les petits Etats du Pacifique et des Caraïbes.

C'est dans ce cadre qu'était organisée la 3e Conférence des Nations unies sur les petits Etats insulaires en développement du 1er au 4 septembre 2014, à Apia, aux Îles Samoa (dans la suite de la 1^{ère} conférence de la Barbade et de son programme d'action en 1994 et de celle de Port-Louis à l'Île Maurice et de sa Stratégie en 2005). L'idée première de ces conférences de haut niveau est d'établir un programme de travail et des mesures spécifiques à ces pays afin « *de s'attaquer plus efficacement aux vulnérabilités uniques et particulières et les besoins de développement* » d'après la CNUCED. Cette dernière a un rôle actif concernant ce groupe de pays, en produisant des travaux de recherche pour améliorer la résilience, en jouant un rôle de conseiller pour leur permettre de sortir de la catégorie des PMA et enfin en les aidant vis-à-vis des partenaires.

Cette édition, précise le Secrétariat de l'ONU, était consacrée aux partenariats. Ainsi, M. Ban Ki Moon, a déclaré dans son discours introductif : « *nous sommes ici pour demander un engagement renouvelé envers les petits États insulaires en développement en mettant l'accent sur des mesures concrètes et des partenariats durables* ». Il a ajouté ensuite « *je vois des petits États insulaires en développement comme une loupe. Quand nous regardons à travers elle, nous voyons les vulnérabilités auxquelles nous sommes tous confrontés. Et en abordant les problèmes auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement, nous*

développons les outils nécessaires pour promouvoir le développement durable à travers le monde entier ». Il est vrai que ces pays sont touchés plus durement que d'autres au changement climatique et représentent un laboratoire à l'échelle du monde des solutions prônées par la communauté internationale en matière d'énergie renouvelable, de consommation et de production durable, de gestion des ressources maritimes, etc.

Les objectifs de la conférence reposaient sur plusieurs piliers :

- évaluer les progrès réalisés et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre du Plan de la Barbade et de la Stratégie de Maurice ;
- obtenir un engagement politique renouvelé en mettant l'accent sur des mesures concrètes et pragmatiques pour la poursuite de leur application ;
- identifier les nouveaux défis et les opportunités pour le développement durable des PEID ainsi que les mesures et les moyens de mise en œuvre ;
- identifier les priorités pour le développement durable des PEID à prendre en considération dans l'élaboration du Programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015.

Durant l'événement, pas moins de 297 partenariats multi-parties ont été renouvelés ou créés entre gouvernements, organisations internationales, ONG et secteur privé portant sur le développement économique durable, le changement climatique et la gestion des risques liés aux catastrophes, les énergies durables, l'eau, la sécurité alimentaire, la gestion des déchets, les ressources marines et la biodiversité, les questions liées au développement social (santé, jeunes et femmes). Au final, d'après l'ONU, 1,9 milliards US\$ ont été levés pour financer ces initiatives (dont 625 millions US\$ au cours de la Conférence). Parmi les initiatives à relever, on retien-

dra en particulier les 500 millions US\$ mobilisés pour les énergies renouvelables (enjeu d'autant plus important quand on apprend que le prix des produits pétroliers est en moyenne trois fois plus élevés dans ces îles que sur le marché mondial).

D'après le Secrétaire général de la Conférence, Wu Hongbo, « *bon nombre des initiatives annoncées ici répondent à la position unique des petits États insulaires en développement et représentent une opportunité pour accélérer les progrès sur les énergies renouvelables, la préparation aux catastrophes et les systèmes alimentaires durables, pour ne citer que quelques domaines clés* ».

Enfin, le document final intitulé « *Chemin de Samoa* » ou « *Petits États insulaires en développement, accélérer les modalités d'action* », a été élaboré et approuvé par les États membres dans le courant de l'année 2014. À travers ses 124 points, il apporte une réflexion sur la solidarité internationale envers ce groupe d'État, et doit servir de référence concernant les cibles contenues dans les propositions d'Objectif de développement durable pour l'après 2015 de l'ONU (voir le document final du Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable dont le paragraphe 6 et les cibles 3.c, 4.b, 4.c, 7.b, 9.a, 10.b, 14.7, 14.a et 17.18).

Sources :

[Les petits États insulaires en développement et l'ONU](#)

[Portail de la CNUCED sur les PEID](#)

[In Apia, Samoa, international community shows support for small island developing states in largest conference of its kind in the Pacific. UN press release, Apia, 1 September 2014.](#)

[SIDS accelerated modalities of action, the SAMOA Pathway.](#)

[Recognizing special circumstances facing small island developing states, UN Conference in Samoa generates more than \\$1.9 billion in partnerships for sustainable development; UN Press release, Apia, 4 September 2014.](#)

[Remarks at the opening session of the Third International Conference on Small Island Developing States. Secretary-General Ban Ki-moon, Apia, Samoa, 31 August 2014.](#)

[Carlos Lopes : le paradoxe des petits États insulaires en développement d'Afrique ; Financial Afrik, 5 septembre 2014.](#)

ABREVIATIONS

BAD: Banque Africaine de Développement
CIT: Conférence Internationale du Travail
CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CoP: Conference of the Parties ou Conférence des Parties
GEF: Global Environment Facility ou Fonds pour l'environnement mondial
GIEC: Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
IANA: Internet Assigned Numbers Authority ou Autorité d'attribution des numéros sur Internet
ICANN: Internet Corporation for Assigned Names and Numbers ou Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet
ODD: Objectif de Développement Durable
OIT: Organisation Internationale du Travail
OMD: Objectif du Millénaire pour le Développement
OMM: Organisation Météorologique Mondiale
ONG: Organisation Non Gouvernementale
ONUDI: Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PIB: Produit Intérieur Brut
PNUE: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PEID: Petits États Insulaires en Développement
UIT: Union Internationale des Télécommunications
UNESCO: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization ou Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
WSIS+10: World Summit on the Information Society ou Sommet mondial sur la société de l'information (10 ans après).

VEILLE DOCUMENTAIRE

[The African financial development and financial inclusion gaps; Policy Research Working Paper, World Bank Group, Washington, 1 September 2014.](#)

[Sanjeev Gupta, Sami Yläoutinen : Budget Institutions in Low-Income Countries: Lessons from G-20; IMF, Washington, 11 September.](#)

[Investment Climate Reforms: An Independent Evaluation of World Bank Group Support to Reforms of Business Regulations : Independent Evaluation Group, World Bank Group, Washington, 10 September 2014.](#)

[Green Economy: A Guidance Manual for Green Economy Policy Assessment.; UNEP, 2014.](#)

[Green Economy: Using Indicators for Green Economy Policymaking; UNEP, 2014.](#)

[Green Economy: Using Models for Green Economy Policymaking; UNEP, 2014.](#)

[Montfort Mlachila, Rene Tapsoba, Sampawende J.-A. Tapsoba : A Quality of Growth Index for Developing Countries: A Proposal; IMF, Washington, 16 September 2014.](#)

[UN system supports ambitious action on climate change . The United Nations System Delivering as One on Climate Change and Sustainable Development; UN, 2014.](#)

[Trade and Development Report 2014 ; UNCTAD, Geneva, September 2014.](#)

[New report on implementation of trade facilitation in developing countries ; UNCTAD, Geneva, September 2014.](#)

[The State of Broadband 2014. Broadband for all; Broadband Commission, ITU, Geneva, September 2014.](#)

[Creating a favourable environment for attracting finance and investment in Broadband Infrastructure, Report of the working group on finance and investment; ITU, Geneva, September 2014.](#)

[Means of Transformation, harnessing broadband for the post-2015 development agenda. A report of the broadband commission task force on sustainable development; ITU, Geneva, September 2014.](#)

[Green Economy Knowledge Products : UN Agencies and Partners, Geneva, September 2014.](#)

AGENDA - OCTOBRE 2014

1-3 octobre 2014, Forum public de l'OMC, Genève.

2-13 octobre 2014, Stratégie internationale pour la réduction des risques, réunion consultative informelle ouverte sur le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après 2015, UNISDR, Genève.

3 octobre 2014, Réunion sur les PEID, CNUCED, Genève.

12 octobre 2014, 3e Congrès du commerce biologique: promotion de l'utilisation durable grâce à l'engagement des entreprises, CNUCED, Pyeongchang, Corée du sud.

12-16 octobre 2014, Neuvième Forum pour le développement de l'Afrique, UNECA, Marrakech, Maroc.

13-16 octobre 2014, Forum mondial des investissements, CNUCED, Genève.

13-17 octobre 2014, Symposium sur le climat 2014: recherche climatique et observations de la terre vue de l'espace, OMM, Darmstadt, Allemagne.

14-15 octobre 2014, Atelier sur la Convention sur l'eau et le changement climatique, UNECE, Genève.

15-17 octobre 2014, Groupe de travail intergouvernemental d'experts sur les normes internationales en matière de comptabilité et de rapports institutionnels, CNUCED, Genève.

16 octobre 2014, Forum d'affaires pour le développement des infrastructures en Afrique, Global Compact et NEPAD, New York.

20-24 octobre 2014, Forum annuel sur l'extraction minière, CNUCED, Genève.

23-24 octobre 2014, Comité sur l'énergie durable, groupe d'experts sur l'énergie le financement de l'efficacité énergétique pour l'atténuation du changement climatique, UNECE, Genève.

ANNONCES

Le *think tank* Africa 21 (www.africa21.org) est une association créée à Genève en 2011 et reconnue d'utilité publique par les autorités suisses en 2012.

De par sa nature et son mode de fonctionnement, l'association est en recherche constante de nouveaux membres et de contributeurs.

Recherche de contributeurs et de bénévoles

Nous recherchons des spécialistes des questions liées à la diplomatie du développement socio-économique, de la protection de l'environnement mais également des thématiques de l'intégration régionale en Afrique.

De même, toute personne susceptible de nous aider dans le fonctionnement au quotidien de l'association est la bienvenue (administration, comptabilité, recherche de financement, réseautage).

Recherche de partenaires

Notre structure ne saurait se développer sans l'aide de partenaires. C'est pourquoi nous recherchons des:

- partenaires de recherche (*think tank* africains ou non, structures académiques, entreprises de conseil, organisations publiques ou internationales), pour faire de l'échange d'information et d'expertise, mais aussi monter des projets;
- partenaires financiers et logistiques (sous forme de mécénat, de sponsoring et de facilités matérielles).

Africa 21 recherche également des missions de consulting. Merci de nous consulter pour avoir plus de détails.

Africa 21 organise régulièrement des cafés diplomatiques sur ses thèmes de prédilection. Si vous souhaitez participer aux cafés, n'hésitez pas à nous écrire. Nous vous ajouterons à la liste d'invitation.

Pour toute remarque concernant le contenu de cette lettre ou si vous souhaitez répondre à notre appel, n'hésitez pas à contacter le responsable de l'édition Julien Chambolle :
julien.chambolle@africa21.org

Equipe de rédaction

Responsable éditorial: Julien Chambolle

Responsable scientifique: Alejandro Gómez López

Contributions scientifiques: Dr. Jihene Malek

La lettre d'information Horizon 2015 est diffusée auprès de 5000 personnes.

SPONSOR

Avec le soutien de la



AFRICA 21 SOUTIENT

SafePlanet

Africa 21 soutient la campagne de sensibilisation du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), en faveur de la protection de l'environnement et de la santé humaine contre les effets des produits chimiques et des déchets dangereux. Pour en savoir plus sur « Safe planet », [cliquez ici](#).

Crédit image: ONU, UNOG, Human Rights Watch.